

Agglomérations urbaines: réforme territoriale ou cantonalisation des tâches?

Urs Geissmann, directeur de l'Union des villes suisses

L'actuelle structure de l'Etat – Confédération, cantons, villes et communes – et sa structure territoriale remontent pour l'essentiel à la création de l'Etat suisse moderne en 1848, l'époque des calèches et des messagers. A l'exception du Jura, les territoires des cantons n'ont subi que de très petites modifications. Les seuls changements notables sont intervenus dans les villes et les communes, par le biais de fusions isolées.

Le fait que cette construction ait déjà duré plus de 150 ans est une performance à mettre au compte des fondateurs. Mais arrêtons-là la louange! Une analyse plus précise des structures communales montre que les problèmes sont nombreux, des disparités de poids décisionnel au report des compétences des communes vers les cantons et la Confédération. C'est notamment le cas dans le domaine des transports, de l'aménagement du territoire, de l'élimination et du recyclage des déchets, de la protection de l'environnement, de la police, de la politique sociale et des grandes institutions culturelles.

Comment en est-on arrivé là? Les petites communes agricoles ne sont plus en mesure de remplir seules des tâches devenant de plus en plus complexes. Les villes et les centres urbains se sont largement développés en agglomérations. De nombreux pro-



Les citoyens de Lucerne et de la commune voisine de Littau ont accepté en votation que leurs communes n'en fassent plus qu'une.

blèmes ne peuvent plus être discutés, ni résolus, à l'intérieur des frontières communales.

Les autorités communales ont vu le problème très tôt. Elles ont recherché des solutions en collaborant sur une base volontaire et par le biais de coordinations dans des associations ponctuelles. A long terme, la multiplication de ces groupements a néanmoins conduit à un entrelacs opaque d'organisations. Une base peu idéale pour des décisions de démocratie directe...

On n'évitera une nouvelle cantonalisation des tâches communales, avec les désavantages que celle-ci implique pour les communes, que si des réformes sont entreprises. Deux solutions sont envisageables, des solutions qui peuvent même, de cas en cas, se

compléter: la formation de conférences régionales et (ou) les fusions.

Se basant sur un modèle de conférence d'agglomération tripartite, les citoyens du canton de Berne ont accepté à une large majorité une loi qui sert de base à la création de conférences régionales. Ces dernières pourraient prendre des décisions contraignantes et garantir la participation démocratique des citoyens. Dans le canton de Fribourg, c'est une loi d'agglomération qui a été adoptée. Elle est mise en vigueur dans l'agglomération de Fribourg.

> suite page 2



Point fort

Le modèle de la fusion a été choisi, avec succès, à Lugano et à Rapperswil/Jona. La ville de Lucerne et la commune de Littau ont déjà décidé de fusionner, tout comme Aarau et la commune de Rohr.

Des fusions plus importantes devraient être décidées prochainement dans les cantons de Glaris et de Neuchâtel (Val-de-Travers).

Les premières vraies réformes capables de garantir l'autonomie communale et d'améliorer les atouts concurrentiels des communes sur le plan international ont donc été lancées. Plus les villes et les communes collaboreront, mieux elles feront face aux défis futurs, et de façon autonome. Il est aussi possible que le dynamisme de ces développements communaux et urbains

aient des effets durables et profonds sur les cantons.

Confédération/Cantons

Loi sur les épidémies: les villes doivent être consultées!

L'Union des villes suisses approuve la révision totale de l'ancienne Loi sur les épidémies. La crise du SRAS (Syndrome respiratoire aigu sévère) a montré que les villes de moyenne ou de grande importance sont des acteurs incontournables dans ce domaine. L'organe de coordination et la cellule de crise doivent être élargies et comprendre au moins une personne spécialisée des grandes communes.

Les épidémies représentent de grands dangers pour les villes, en raison de la densité de population, des transports publics et des grands flux de pendulaires, de même que par la présence de lieux de rencontres très fréquentés tels qu'écoles professionnelles, universités, stades, lieux culturels, etc. Les villes doivent donc être consultées lors de l'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux. Leurs intérêts doivent être pris en compte. C'est aussi le cas pour les échanges d'informations et de connaissances.



La nouvelle loi sur la protection des marques interdit l'utilisation de la croix suisse à des fabricants privés.

Pour une solution légale de la «Swissness»

L'UVS salue l'avant-projet de Loi fédérale sur la protection des marques et des indications d'origine. Celle-ci permettra de renforcer la protection de la dénomination «Suisse» et de la croix blanche en Suisse et à l'étranger, dans la mesure où cela est raisonnable et faisable. Les communes saluent particulièrement le fait que la base légale permette de déposer des plaintes en cas d'utilisation abusive de l'appellation «Suisse».

Pour la publication des dons aux partis

L'Union des villes suisses approuve l'initiative parlementaire en faveur de la déductibilité fiscale des versements en faveur des partis politiques. Elle plaide ainsi pour une solution fédérale. Les cotisations de membres et les versements aux partis politiques doivent pouvoir être déduits jusqu'à concurrence de 10'000 francs. Il est en outre nécessaire d'instaurer la transparence sur les dons aux partis.

Lire aussi:

<http://www.staedteverband.ch>



Interview

«Nous avons réussi à profiter de l'esprit d'Expo.02.»



Hans Stöckli, maire de Bière, conseiller national et membre du Comité de l'Union des villes suisses.

Les villes: Bière est sortie d'une situation difficile et s'est transformée en ville florissante. Comment pareil changement est-il possible?

Hans Stöckli: Il est vrai que beaucoup de choses se sont développées positivement à Bière ces dernières années. Nous avons réussi à profiter de l'esprit d'Expo.02 pour le développement de la ville. Nous avons commencé par l'assainissement des finances, en appliquant un slogan, «Economiser et investir». Dans le même temps, nous avons lancé des projets culturels sans négliger l'économie et la construction de logements.

Est-il important, pour l'encouragement économique, que les villes-centres et les communes avoisinantes fusionnent? Faut-il encourager les fusions?

L'amélioration des relations entre la région et l'agglomération était un des

trois objectifs stratégiques d'Expo. 02. Chez nous, cet objectif est largement atteint. Non seulement l'agglomération et la région ont été renforcées, mais le centre également. Le fait que le centre de Bière ait suscité une confiance grandissante a aussi renforcé l'intérêt pour toute la région. On l'a vu en culture, en sport et dans la création de places de travail. Cette évolution a renforcé notre conviction qu'il faut systématiquement rechercher et réaliser la collaboration régionale. Malheureusement, dans notre région, les fusions à grandes échelles ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Qu'apporte votre mandat de conseiller national à la ville, à la région et aux villes?

Politicien membre d'un exécutif communal, je fais entendre la voix des villes – sans maquillage, authentique, directe et crédible. Je connais les problèmes et les préoccupations de ma ville. Mais je ne représente pas que les intérêts particuliers de Bière, je parle aussi des villes dans leur ensemble, puisque je siège, entre autres, au comité de l'Union des villes suisses et au sein de la conférence tripartite d'agglomération. Longtemps, j'ai été le seul conseiller national maire d'une ville de moyenne ou de grande importance.

Est-ce que Bière a les mêmes problèmes que les plus grandes villes, ou les mêmes que ceux des villes plus petites?

Nous connaissons les mêmes problèmes que les grandes villes mais nous sommes moins dépendants de la

problématique «des A», comme on dit en allemand: les personnes âgées, les exclus et les requérantes d'asile (tous ces mots commencent par «a» en allemand, ndlt). Mais cette problématique est plus forte à Bière que dans des petites villes. Nous sommes donc proches des grandes villes à certains égards et des plus petites sur d'autres points.

Quelles doivent être les priorités de l'Union des villes suisses ces douze prochains mois?

Les points forts sont la répartition des moyens financiers pour le trafic, par le biais du fonds d'infrastructure, et la mise en œuvre de la politique d'agglomération dans la loi. Dans ces projets, nous devons veiller à ce que le poids inégalitaire mais conforme à la Constitution des régions rurales soit canalisé de façon acceptable pour tous.

NOTRE SÉRIE D'INTERVIEWS

L'interview d'Hans Stöckli s'inscrit dans une série consacrée aux élus du Parlement qui président une ville ou une commune. Déjà publiés: Kurt Fluri, conseiller national et maire de Soleure, et Daniel Brélaz, conseiller national et syndic de Lausanne.



Sécurité: de plus en plus de villes misent sur la surveillance vidéo

Le thème de la surveillance vidéo des espaces publics ne quitte pas le devant de la scène en Suisse. Les projets foisonnent, d'Uri à Genève en passant par Berne. St-Gall a été la première ville à adopter une base légale, il y a deux ans. Les cantons de Vaud et Zurich se sont aussi dotés de nouvelles lois. Prochaine échéance en votation: la ville de Lucerne se prononcera la 1er juin.

Des parlementaires, la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police, le Tribunal fédéral et le Conseil fédéral lui-même se sont récemment penchés sur le problème de la vidéosurveillance, avec une tendance à l'inquiétude. Les lois fédérales ne concernent que les trains, les gares, les aéroports et les frontières, de même que la surveillance effectuée par des privés. Les communes, les cantons et la Confédération ont tous leurs compétences en la matière. Résultat: une situation juridique pour le moins complexe.

La ville de St-Gall avait été la première à voter, en 2005, un règlement municipal autorisant la vidéosurveillance. Suite à un recours socialiste au Tribunal fédéral (TF), qui s'opposait au délai de conservation des images de 100 jours, l'installation n'a commencé que cette année, après le feu vert de la Haute Cour. Un feu vert très pâle: Dans son verdict, le TF parle de «friche juridique» dans ce domaine et ne cache pas ses hésitations.



La question reste donc extrêmement sensible. Fin septembre 2007, le Conseil fédéral a approuvé un rapport du Département fédéral de justice et police en la matière et appelé les cantons et les communes à instaurer ou vérifier le cadre légal nécessaire à la vidéosurveillance. En revanche, il renonce à un règlement fédéral.

Caméras à Genève pour l'Euro

Entretemps, les cantons de Vaud et Zurich ont adopté des lois. Le Parlement vaudois a voté en septembre 2007 une nouvelle loi sur la protection des données personnelles et la vidéosurveillance qui entrera en vigueur en 2009. Le canton a légiféré suite à la polémique déclenchée en 2006 par l'installation de caméras au collège de Lutry.

Le 24 février dernier, le canton de Zurich a approuvé une nouvelle loi sur la vidéosurveillance et les périmètres d'exclusion à près de 75% de oui. Le référendum avait été déposé par les Verts. C'est aussi la gauche qui

a tenté, en vain, de s'opposer à un crédit pour doter la police de caméras de surveillance durant l'Euro 2008 à Genève. Le Grand Conseil a finalement réduit le nombre d'emplacements, de 22 à 8.

La gauche genevoise aurait souhaité une base légale dans le cadre de la loi sur la protection des données. C'est précisément ce qu'a obtenu la gauche fribourgeoise, dont la motion demandant une loi a été acceptée au Grand Conseil l'an dernier.

Des projets législatifs sont aussi en cours dans les cantons de Glaris, Schwyz et Uri. En ville de Lucerne, le dossier sera très prochainement tranché puisque les citoyens votent le 1er juin suite à un référendum de jeunes politiciens de gauche.

Trois critères à Berne

A Berne, les petits commerçants appellent de leurs vœux une surveillance vidéo des lieux publics. La nouvelle loi cantonale sur la police, qui en fournira



la base légale, a été envoyée en procédure de consultation.

«Nous sommes heureux qu'une solution légale soit en vue», explique le directeur de la police municipale Stephan Hügli (PRD). Selon le projet, la police pourra accorder l'autorisation d'installer des caméras si au moins une des conditions suivantes est remplie: la caméra doit permettre d'améliorer le sentiment subjectif de sécurité, par exemple si elle est placée dans un passage sombre, être installée à un endroit qui fait régulièrement l'objet de délits ou alors, troisième cas possible, dans un endroit à «fort flux de personnes».

En ville de Zurich, l'installation de 16 caméras à l'arrêt de tram rénové de Limmatplatz avait fait du bruit l'an dernier. «Grâce à elles, nous avons déjà pu élucider des incidents», indique pourtant Andreas Uhl des Transports

publics zurichois (VBZ). En outre, selon lui, la surveillance vidéo agit de façon préventive. Le nombre de délits et de dégâts matériels a en effet diminué de façon significative à cet endroit.

Le règlement zurichois prévoit que les images enregistrées puissent être analysées durant 48 heures. Les VBZ doivent en outre informer leurs clients que l'arrêt de Limmatplatz et ses alentours sont équipés de caméras. C'est l'exécutif municipal qui décide, en dernier lieu, de l'autorisation d'installer les caméras.

Coire: interdiction de boire de l'alcool

Coire a trouvé une voie particulière: le règlement sur la vidéosurveillance comprend aussi une interdiction de consommer de l'alcool dans les lieux publics entre 00h30 et 7 heures du matin. Le 24 février 2008, les citoyens ont accepté à 60% des voix la nouvelle

loi de police communale. Selon le maire Christian Boner, la surveillance vidéo est nettement moins étendue que dans d'autres villes puisque seul un enregistrement suivi en direct par des observateurs est autorisé. Le matériel filmé ne peut être enregistré.

CFF convaincus

Les CFF, de leur côté, sont convaincus de l'utilité des caméras de surveillance. Des vidéos sont montées dans plus de 150 trains régionaux. La compagnie estime que les dégâts de vandalisme ont diminué dans 80% des trains. Lorsque des employés soupçonnent des délits, les enregistrements sont remis à la police. Les CFF effacent les images après 24 heures. Le Conseil fédéral propose de faire passer ce délai à 100 jours dans la première étape de la réforme des chemins de fer.





Renaissance des trolleys

Le premier trolley s'est mis en route en Suisse en 1912 et le premier réseau encore existant a été créé en 1932 à Lausanne. C'est ce que rappelle dans un communiqué le Service d'information pour les transports publics LITRA. En 2008, des trolleys circulent sur 337 kilomètres dans 15 villes: Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Montreux, Neuchâtel, Schaffhouse, St-Gall, Vevey, Winterthour et Zurich.

Bienne, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lucerne, Winterthour et Zurich sont en train de renouveler leur flotte et adoptent les véhicules à plateforme pivotante les plus modernes. Fin avril 2007, la ville de Lausanne a donné son feu vert à l'achat de 35 nouveaux trolleybus articulés. D'ici 2014, la flotte devrait compter une centaine d'unités. A St-Gall, l'exécutif a demandé au Parlement communal un crédit pour l'achat de sept bus à double articulation et de 17 véhicules articulés, à trois essieux.

Recommandations pour des quartiers chauds tolérables pour toute la population

On les évite, on les déteste ou on les aime pour leur animation. Mais que souhaitent ceux qui travaillent et résident dans les quartiers chauds? Que veulent les femmes qui y offrent leurs services, les familles avec enfants, les jeunes, les artisans et commerçants? Comment tenir compte de leurs besoins? Des mesures publiques pourraient-elles les aider, en offrant un maximum de qualité de vie par un aménagement adéquat? Des spécialistes de divers milieux et représentant diverses optiques s'expriment dans la publication «Quartiers chauds et tolérance des quartiers» («Rotlichtmilieu und Quartierverträglichkeit»). Axés sur la recherche de solutions pragmatiques, les textes partent de l'idée qu'il ne faut pas lutter contre la prostitution mais contre ses conséquences néfastes.

La publication (en allemand) de la Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses doit paraître en juin chez Schulthess-Verlag. Elle peut être commandée en librairie. Coût: 35.-



Informations UVS

Tarifs pour le «Public Viewing» et l'Euro 08

Les projections publiques («public viewing») en direct sur un écran de plus de trois mètres de diagonale seront soumises à un tarif particulier dépendant du nombre de jours de projections et de majorations éventuelles décidées sur les consommations ou les prix d'entrées. C'est ce qu'a décidé la Commission arbitrale fédérale pour la gestion des droits d'auteur et de droits voisins le 8 avril dernier. Le tarif s'appliquera déjà aux matchs de l'Euro 2008 mais reste valable jusqu'à fin 2010 pour toute projection publique. Il ne s'agit donc pas d'un tarif spécifique pour l'Euro. Il a été négocié avec les 5 sociétés de gestion de droits d'auteurs et les associations des utilisateurs. L'interlocuteur de ces dernières est la Suisa.

L'UEFA s'est vue refusée la qualité de partie dans cette procédure. L'organisation estime que les projections durant l'Euro nécessitent une autorisation supplémentaire. Entretemps, l'UEFA a fait usage de son droit de faire recours contre la décision de la commission arbitrale auprès du Tribunal administratif fédéral.

Initiative des villes: politique sociale

L'Initiative des villes: politique sociale s'engage pour une meilleure mise en réseau des réflexions en politique et pour une meilleure coordination entre les trois niveaux institutionnels. Avec sa Stratégie 2015, elle a lancé les fondements d'une politique sociale qui donne la priorité aux objectifs de prévention et d'intégration et vise donc davantage qu'une politique posant des sparadraps et se contentant de garantir le minimum vital. L'Initiative des villes propose une démarche qui intègre les acteurs de la politique sociale et ceux de la formation, de la santé et des loisirs, des questions de migration et de l'habitat. Il s'agit de coordonner les politiques qui concernent l'ensemble du développement urbain.

Le défi est de taille pour les villes elles-mêmes. Le président de l'Initiative des villes, le conseiller exécutif de la ville de Lucerne Ruedi Meier, a récemment présenté les enjeux au Comité de l'UVS. Un des premiers axes de discussion concerne l'encouragement précoce des enfants, qui sera le thème de la Conférence d'automne de l'Initiative des villes, agendée au mois de novembre.

La prise de position «Elargir la politique sociale et agir en réseau. Stratégie 2015» est téléchargeable, en version courte ou longue, à l'adresse internet www.initiative-villes.ch.

On peut aussi la commander par courriel (info@initiative-villes.ch) ou téléphone (021 315 72 10).

Votation populaire du 1er juin 2008

L'Union des villes dit «non» à l'initiative populaire fédérale «Pour des naturalisations démocratiques» et à l'initiative populaire fédérale «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale».

Le Comité de l'Union des villes suisses, réuni en séance le 19 mai 2008, a décidé de recommander le «non» en vue des votations sur les deux initiatives citées en titre.

L'initiative populaire fédérale «Pour des naturalisations démocratiques» bafoue clairement les principes de notre Etat de droit suisse. Les représentants des autorités élus par le peuple ont aujourd'hui la mission claire d'évaluer en détail les demandes de naturalisation. Ils s'acquittent sérieusement de leur tâche. Accepter l'initiative viderait de leur substance des procédures démocratiques rodées et ne serait guère praticable.

Accepter l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» reviendrait à empêcher pratiquement les autorités élues par le peuple d'informer les ayants droit au vote sur les contenus et l'objet d'un projet. La disposition prévue à l'article 34c de l'initiative, selon laquelle les délais de votation et, partant, les contenus d'un projet doivent être publiés au moins six mois à l'avance, interdirait fréquemment toute action aux villes et aux communes.



Agenda

Union des Villes Suisses

28 mai 2008

Colloque sur la libéralisation du marché de l'électricité et l'encouragement des énergies renouvelables, Bienne

28 - 29 août 2008

Journée des Villes - «Agglomération – fusion ou collaboration?», Lugano

Pour le Conseil fédéral:
Micheline Calmy-Rey

Renseignements:

Christina Grab

Courriel: info@staedteverband.ch

Tél.: 031 356 32 32

Infrastructures communales

30 mai & 3 juin 2008

Entretien sans herbicides dans la commune
30 mai à Lausanne
3 juin à Neuchâtel

4 juin 2008

Entretien différencié et respectueux de l'environnement d'immeubles locatifs et écoles

5 juin 2008

Assemblée générale, Olten
Avec visite de la décharge de Kölliken, en cours d'assainissement

30 septembre 2008

Journée technique «Service hivernal & signalisation temporaire», Fribourg

Renseignements:

Laura Fellmann

Courriel: info@kommunale-infrastruktur.ch

Tél.: 031 356 32 32

Initiative des villes: Politique sociale

14 novembre 2008

Conférence d'automne, Lausanne

Renseignements:

Secrétariat Suisse latine

Courriel: info@initiative-villes.ch

Tél.: 041 208 81 32

Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses

4 septembre 2008

Conférence sur la sécurité urbaine
Thème: «violence domestique», Zurich

Renseignements:

Christina Beurret

Courriel: christina.beurret@zuerich.ch

Tél.: 044 411 70 14

lesvilles tpe&ip

Conférence suisse des secrétaires municipaux

13 juin 2008

Assemblée générale, Neuchâtel

Renseignements: Urs Müller

Courriel: urs.mueller@wallisellen.zh.ch

Tél.: 044 832 62 40

Impressum

Union des Villes Suisses (UVS)

Dr. Urs Geissmann, directeur
Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Tél.: 031 356 32 32

Fax 031 356 32 33

Internet: www.staedteverband.ch

Courriel: info@staedteverband.ch

La Lettre d'information de l'UVS paraît en règle générale une fois par mois.

